



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les ligneurs de Bretagne inquiets après un début de saison catastrophique

Pour plus des 2/3 des ligneurs interrogés, ce début de campagne de pêche se sera traduit par des captures en retrait de plus de 50% par rapport aux années passées : cela ne présage rien de bon pour les mois d'été où se concentre d'ordinaire l'essentiel de leurs captures de bar.

Cette tendance à la baisse des captures est générale et se fait sentir avec la même intensité que l'on pêche en Manche, dans le sud Bretagne ou dans les pays de Loire. Pourtant, alors que les scientifiques jugent le stock de bar dans un état critique pour les zones Nord Bretagne et Manche, allant jusqu'à proposer une interdiction totale de la pêche pour 2017, ils ne formulent toujours pas la moindre alerte pour les eaux de l'Atlantique.

Le poisson ne connaît pourtant pas ces limites administratives, et les mêmes causes produisant les mêmes effets, nul doute que les pêches intensives sur frayères conduiront dans le Golfe de Gascogne à ce même anéantissement du stock.

On sait aujourd'hui que la reproduction s'opère mal, et que le nombre de jeunes poissons revenant à la côte à l'issue de la période de reproduction est insuffisant pour renouveler le stock : alors de grâce, préservons ces frayères et réservons aux poissons les meilleures conditions possibles pour assurer leur reproduction.

L'Organisation Professionnelle des Pêches dispose de tous les outils juridiques nécessaires pour mettre en place un système de gestion efficace sans attendre que tombent de Bruxelles des mesures aussi radicales qu'une fermeture de pêcherie. Fermetures périodiques, protection des frayères, augmentation progressive des tailles minimales de captures sont des mesures qui combinées permettraient d'atteindre les objectifs tout en restant compatibles avec les impératifs d'équilibre économique des entreprises.

Au lieu de ça, qu'a-t-on vu cet hiver ? Un vice-président du Comité National des Pêches, profitant d'un retard dans la parution des règlements pour encourager ses chalutiers à aller pêcher sur les frayères ! Tout cela n'est pas sérieux, et ça en serait même risible s'il n'y avait pas à la clé tout un pan de l'économie littorale menacée par de tels comportements : l'activité des ligneurs et plus généralement celles des petits pêcheurs côtiers, mais aussi celles des opérateurs tirant directement ou indirectement leurs revenus de la pêche de loisirs (charters pêche, vendeurs de matériel, acteurs du tourisme...).

Gageons que cette question de la responsabilité des élus professionnels dans la gestion des pêcheries trouvera enfin sa place dans les arguments de campagne des syndicats en listes pour les élections professionnelles prévues pour se tenir en fin d'année.